

REF: PCH/DDCH/DCE/N°1906/2022

Casablanca, le 2 0 OCT 2022

Appel à Candidature (1er appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Service Employeurs Affiliés et TNS** au niveau de la Division Développement et Relation Assuré Affilié relevant de la Direction Régionale Kénitra Khemisset / Pôle Réseau/ Direction Générale Adjointe Assuré & Affilié. Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation / Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public <u>www.emploi-public.ma</u> ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chef de Service		
Employeurs Affiliés	-Chef de Service et assimilé,	-Maîtrise des métiers de l'institution ;
et TNS/	ayant une ancienneté(*) d'au	-Maîtrise des procédures internes relatives à
8	moins 1 an dans le poste;	l'affilié, l'assuré, aux conventions
Division	Ou	internationales et AMO;
Développement et		-Capacité à assurer le processus d'affiliation,
Relation Assuré	ancienneté(*) d'au moins 2 ans	d'immatriculation et d'exploitation des comptes
Affilié	dans le poste ;	affiliés et TNS conformément à la
	Ou	réglementation en vigueur ;
Direction Régionale	-Cadre de formation Bac+3	-Capacité à piloter, encadrer et superviser une
Kénitra Khemisset	(licence ou équivalent)	équipe de travail;
	minimum, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 4 ans	-Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs;
	à la CNSS.	-Capacité d'analyse et de synthèse des données.
Pôle Réseau		

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature

- Fiche de candidature

- CV

- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2022@cnss.ma** au plus tard le une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1ère nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.

- À la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB: Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK Directeur Général